



Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2024

Convocation du 5 novembre 2024
Liste des délibérations affichée et publiée
sur internet le 18 novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze novembre à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

PRESENTS : Rémy MOULIN, Bruno BEUZIT, Pascale GALLERNE, Pascal DUBRUNFAUT, Annie LABBE, Maryse LAURENT, Xavier BIZOT, Viviane BOULIN, Patrick COSSON, Michel JUHEL, Annick MOISAN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pierre-Jean SALAUN, Christine ORAIN-GROVALET, Pascale LABBE, Gabrielle GOUEDARD, Emmanuel LE NOA, Céline PESTEL, Séverine TRETON, Luc STRIDE, Julie LEMAIRE, Romuald LABARRE, Maxime LE CRONC, Paul PERSONNIC, Pierre MONFLIER, Christophe TRONET, Marie-Hélène PASCO et Martial COLLET

ABSENTS : Anthony DECRETON (donne pouvoir à Gabrielle GOUEDARD)
Mari COURTAS (donne pouvoir à Christine ORAIN-GROVALET)
Pierre-Yves BRUNEL (donne pouvoir à Pierre-Jean SALAUN)
Yann LE GUEDARD (donne pouvoir à Luc STRIDE)
David ROUALEN (donne pouvoir à Xavier BIZOT)

SECRETAIRE DE SEANCE : Annie LABBE

Membres en exercice : 33

Présents : 28

Votants : 33

SPORTS

2024-847 SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2025 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES PLOUFRAGANAISES

M. BIZOT déclare que la commission sport du 15/10/2024 a pris acte de l'augmentation de 3% du montant global des subventions de fonctionnement accordées aux associations sportives.

Une enveloppe globale de 62090 € est proposée au BP 2025.

33 800 € sont prévus au titre des subventions de fonctionnement aux associations.

Pour l'exercice 2024, la commission propose de maintenir les forfaits et les critères de subventions mis en place en 2013, soit selon les catégories :

Pour la catégorie compétition :

Par licencié Ploufraganaï, moins de 18 ans :

Club ne bénéficiant pas du dispositif emploi jeunes : 50 €

Club bénéficiant du dispositif emploi associatif : 40 €

Par licencié de 18 ans et plus : 30 €

Pour la Catégorie loisirs :

Avec l'utilisation d'équipements sportifs municipaux : 5 €

Sans l'utilisation d'équipements sportifs municipaux : 10 €

Pour les Scolaires :

Par élève de l'association sportive du collège : 1,5 €

Forfait animation ville :

50 € pour une participation aux animations organisées par la ville.

Forfait Encadrement dans le cadre des formations :

100 € sur présentation de justificatifs

Le conseil municipal est invité à délibérer sur l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations sportives Ploufraganaïses.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée,

- **par 32 voix** (P. Cosson ne prend pas part au vote)

- **ATTRIBUE** les subventions d'aide au fonctionnement des associations sportives Ploufraganaïses telles que présentées dans le tableau ci-dessous pour un montant total de 33 800 € au titre de l'exercice 2025.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT SPORT				
ASSOCIATIONS PLOUFRAGANAÏSES	Saison 2024/2025	Saison 2023/2024	Adhérents Ville 2024	Adhérents Ville 2023
EQUITA'PLOUF	63 €	NC	7	NC
DANSES BRETONNES	126 €	163 €	28	25
PLOUFRAGAN VTT	189 €	206 €	16	22
AL RANDONNEE	197 €	234 €	22	25
LES ARPENTEURS DU GOELO	225 €	NC	25	NC
AS COLLEGE	317 €	270 €	235	192
SP CYCLO	333 €	365 €	32	34
YOGA DETENTE	351 €	375 €	78	80
ARTS MARTIAUX	414 €	735 €	15	25
AKFP (Kung Fu)	414 €	974 €	23	41
BREIZH PETANQUE	530 €	674 €	54	72
EPMM	706 €	735 €	157	157
PETANQUE PLOUFRAGANAÏSE	710 €	712 €	74	71
ARMOR PING	890 €	735 €	47	33
LES FOUS DU VOLANT	994 €	1 175 €	52	47

mis sur internet le 13 février 2025

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 022-212202154-20241112-DB202412NOV847A-DE

TCP	1 155 €	1 639 €	44	49
AL ATHLETISME	1 609 €	1 611 €	36	35
GCP	2 014 €	2 069 €	107	78
ALP BASKET	2 729 €	2 940 €	88	93
PLOUFRAGAN HANDBALL	2 765 €	2 655 €	78	68
ALP JUDO	2 769 €	3 024 €	64	67
SPRS	2 778 €	2 570 €	82	80
AS SAINT-HERVE	4 545 €	3 778 €	133	113
PFC	6 977 €	6 161 €	237	206
TOTAL	33 800 €	33 800 €	1 734	1 613

A Ploufragan, le 22 novembre 2024

LE MAIRE
Rémy MOULIN



LA SECRETAIRE DE SEANCE
Annie LABBE

